

1150

88 R 502

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT *et* D'AUDIT
19, Rue Alphonse Ier
06200 - NICE

TRANSFORMATION
en **SOCIETE ANONYME**

Rapport du
Commissaire à la Transformation

R 44 194352

Bernard MAUGAIN

ANCIEN ELÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
DE CACHAN

AGRÉGÉ D'ÉCONOMIE ET GESTION
EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ST Laurent, le 21 Décembre 1995

*FIDUCIAIRE DE
COMMISSARIAT et D'AUDIT
19, Rue Alphonse Ier
06200 - NICE*

TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME

En vertu d'une ordonnance en date du 20 Décembre 1995 rendue par Monsieur Le Président du Tribunal de Commerce de NICE, j'ai été désigné en qualité de Commissaire aux Comptes avec mission de vérifier la transformation de la Société à Responsabilité Limitée "Fiduciaire de Commissariat et d'Audit" en Société Anonyme.

En application de l'article 72.1. de la loi du 24 Juillet 1966, le commissaire nommé est chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers et d'établir un rapport qui sera tenu à la disposition des associés.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de ma mission.

.../...

.../...

I - CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ

La SARL Fiduciaire de Commissariat et d'Audit (F.C.A.) a été immatriculée au registre du commerce de NICE en date du 28 Février 1988 sous le numéro B 344 197 322 au capital social de 50 000 Francs. Le siège social est situé au 19, Rue Alphonse 1er à NICE.

L'activité de la société F.C.A. est celle de Commissariat aux Comptes, exercice de la profession d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes, toutes prises de participation dans les sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession d'Expert-Comptable et de Commissaire aux Comptes.

La société F.C.A. est dirigée par Monsieur Yves MAURER en qualité de gérant depuis la création de la société.

II - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Les contrôles effectués ont porté essentiellement sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 1995, ainsi qu'une revue partielle des opérations pour les périodes antérieures.

Les diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers conformément aux normes de la profession.

L'actif de la société F.C.A. est constitué essentiellement par des titres de participation pour un montant de 3 090 000 Francs.

Ces titres de participation représentent 50 % du capital de la Société Anonyme AUDIT MEDITERRANEE, 4 000 actions sur les 8 000 composant le capital social, dont le siège est 19, Rue Alphonse 1er à NICE et qui est immatriculée au registre du commerce de NICE sous le numéro B 332 678 481 et dont l'activité est "Expertise Comptable".

Ces titres ont été acquis pour le prix de 3 090 000 Francs le 25 Mars 1991 moyennant un emprunt effectué auprès du Crédit Lyonnais, agence centrale de NICE, remboursable par 84 mensualités.

Le prix d'acquisition de ces actions d'une valeur nominale de 100 Francs, a été fixé à la date de l'achat à 772,50 Francs, valeur mathématique de l'action à ce moment-là.

.../...

.../...

Au 30 Septembre 1995, le bilan de la société F.C.A. était :

A - ACTIF

Les principaux postes de l'actif étaient les suivants :

- Actif immobilisé	3 129 398
- Actif circulant hors disponibilités	1 015 512
- Disponibilités	105 692
- Comptes de régularisation	20 541
	4 271 143

B - PASSIF

- Emprunt Crédit Lyonnais	1 431 277
- Autres dettes	2 035 107
- Comptes de régularisation	29 490
	3 495 874

L'actif net ressort donc à un montant de :

$$4\,271\,143 - 3\,495\,874 = 775\,269$$

Le résultat de l'exercice clos le 30 Juin 1995 est un bénéfice de 76 900 Francs. Quelle que soit l'affectation de ce résultat, l'actif net sera au minimum de :

$$775\,269 - 76\,900 = 698\,369$$

Une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 Octobre 1995 a décidé d'augmenter le capital par incorporation des réserves et création de nouvelles parts à la valeur nominale de 100 Francs pour le porter à un montant de 500 000 Francs.

Au cours de cette même Assemblée, la deuxième résolution a approuvé la cession de parts sociales à trois nouveaux associés.

.../...

.../...

III - CONCLUSION

La valeur des biens composant la valeur de l'actif social permettant de calculer l'actif net de la société n'appelle de ma part aucune observation particulière.

Il résulte de mes contrôles que le montant des capitaux propres, tel qu'il ressort des comptes annuels au 30 Juin 1995 est au moins égal au montant du capital social, et que le nombre des associés est de sept, et qu'en conséquence, rien ne s'oppose à la transformation de la SARL FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT et D'AUDIT en Société Anonyme.

Je n'ai pas été informé de l'existence d'avantages particuliers dans le cadre du projet de cette transformation.

*A Saint-Laurent-du-Var,
le 21 Décembre 1995.*

Bernard MAUGAIN

EXPERT-COMPTABLE

COMMISSAIRE DE GESTION

SND CONSEIL

Bernard MAUGAIN

Le Plein Sud - 142, Avenue de la République

Commissaire à la transformation

08100 SAINT LAURENT DU VAR 93 31 10 11